

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Commune de Blauvac

2023



Syndicat Rhône Ventoux
595, chemin de l'hippodrome
BP 22
84201 CARPENTRAS Cedex



établissement public du ministère
de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables



***Notice zonage d'assainissement des eaux usées
Sur la commune de Blauvac***



Agence de Saint Pierre de Vassols

134 chemin de la Coquillade
84330 Saint Pierre de Vassols

Tél : 04.90.08.98.34
Fax : 04.90.08.97.27

Sommaire

Préambule	5
1 - Actualisation des documents existants et analyse des besoins et contraintes	7
1.1 Rappel de données générales	8
1.1.1 Le Contexte physique	8
1.1.1.1 La situation géographique de la zone étudiée	8
1.1.2 Milieu hydraulique superficiel.....	10
1.1.2.1 Description	10
1.1.3 Géologie et hydrogéologie	12
1.1.3.1 Contexte géologique	12
1.1.3.2 Contexte hydrogéologique	14
1.1.4 Zone réglementaire	15
1.1.4.1 Risque inondation.....	15
1.1.4.2 Zone Humides.....	17
1.1.4.3 Risques sismiques.....	18
1.1.4.4 Risques feux de forêt.....	18
1.1.4.5 Risques mouvements de terrains.....	19
1.1.4.6 Zone naturelle protégée.....	20
1.1.5 Réseau Natura 2000	25
1.1.6 Réserve de Biosphère	27
1.1.7 Parc Naturel Régional	28
1.1.8 Climat.....	29
1.1.9 Evolution de la population	29
1.1.10 Population permanente actuelle.....	29
1.1.11 Population saisonnière estivale.....	30
1.1.12 Evolution démographique.....	30
1.1.13 Urbanisme	30
1.1.13.1 Situation actuelle.....	32
1.1.14 Activités	32
1.1.15 Tourisme.....	32
1.2 Evaluation de la charge raccordée au réseau collectif	33
1.2.1 Taux de raccordement au réseau d'assainissement	33
1.2.2 Rejet non domestique - Rejet industriel	33
1.2.3 Estimation de la charge future.....	33
1.2.3.1 Etude du SCOT, Secteur à enjeux	33
2 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	35
2.1 Recensement et état des installations	36
2.2 L'assainissement non collectif.....	37
2.2.1.1 Arrêté préfectoral du 25 juillet 2014	37
2.2.1.2 Applications de la réglementation en vigueur.....	38
2.3 La nature du sol	39
3 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EXISTANT	42
3.1 Présentation du système d'assainissement.....	43
3.1.1 Bilan de fonctionnement des stations d'épuration.....	45
3.1.1.1 Charge organique actuelle et future de la station d'épuration.....	47
3.1.1.2 Moyens de surveillance.....	48
3.2 Programme de travaux	51
4 - Zonage de l'assainissement.....	53

4.1	Zones urbaines - U	54
4.2	Zones à urbaniser AU	54
4.3	Zones Naturelles	54
4.4	Zones Agricoles	54

Planche

PG1 – Réseaux d’assainissement collectif et zone desservie par le réseau EU

Zonage planche 1 – zoom zone assainissement collectif

Zonage planche 2 – carte de la commune avec zoom sur quartier ANC

PG2 – Carte d’aptitude des sols

PREAMBULE

Le Syndicat Mixte des Eaux de la Région Rhône Ventoux, situé Chemin de l'hippodrome -BP 22 - 84201 Carpentras cedex, est l'un des 5 syndicats intercommunaux de gestion d'adduction et de distribution d'eau potable du département de Vaucluse (*territoire en bleu clair sur la carte ci-dessous*).

Ce syndicat assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'eau potable de 38 communes de Vaucluse, situées tout autour de Carpentras



Le syndicat Rhône Ventoux assure aussi la compétence « Assainissement » pour le compte de 30 de ces communes, La commune de Blauvac fait partie de ces communes.

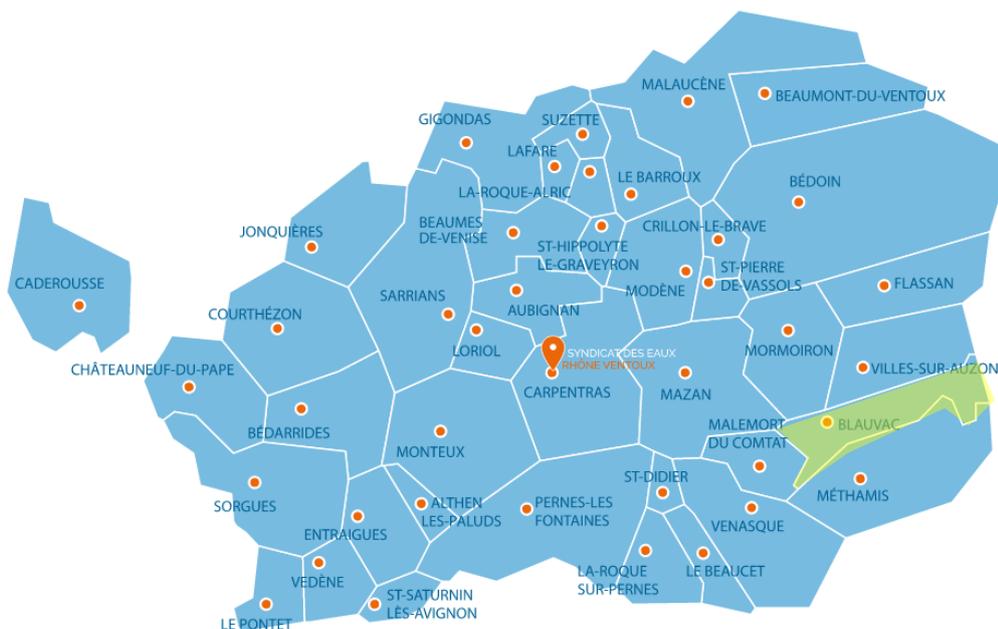


Figure 1: Carte du Syndicat Rhône Ventoux - Commune délégataire du service assainissement

La commune de Blauvac a procédé à la réalisation de son PLU (en 2019). Son schéma directeur datant de 2007 a été mis en cohérence avec les évolutions futures de la commune et l'adaptation de ses équipements qui en découle.

C'est pourquoi, le Syndicat Rhône Ventoux a demandé aux Cabinets – AGARTA et TRAMOY de réaliser la mise à jour du schéma directeur de la commune de Blauvac.

1 - ACTUALISATION DES DOCUMENTS EXISTANTS ET ANALYSE DES BESOINS ET CONTRAINTES

1.1 Rappel de données générales

1.1.1 Le Contexte physique

1.1.1.1 La situation géographique de la zone étudiée

La commune de Blauvac est située à 13 kilomètres de Carpentras, juchée sur une colline, entourée de vignes. La commune occupe une place centrale au sein du Comtat Venaissin.

Dominé par le Mont Ventoux, le village est installé sur le flanc ouest et sur le plateau d'un mamelon

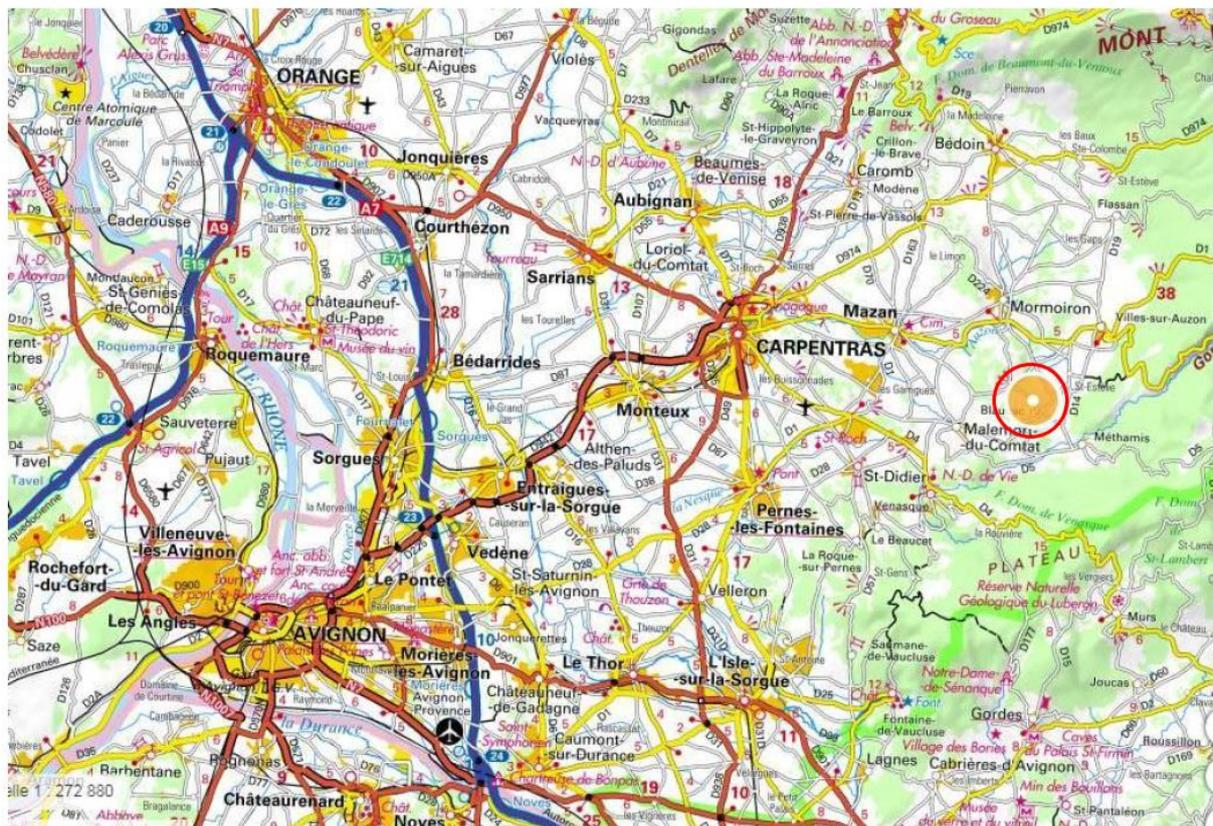


Figure 2: Localisation de la commune de Mormoiron- extrait Géoportail

La commune de BLAUVAC fait partie de la Communauté de Communes Ventoux Sud

- Mormoiron	(1 951 habitants -)
- Sault (siège)	(1 373 habitants)
- Aurel	(195 habitants)
- Blauvac	(521 habitants)
- Ferrassières	(120 habitants)
- Mallemort du Comtat	(1 714 habitants)
- Méthamis	(419 habitants)
- Monieux	(369 habitants)
- Saint Christol	(1 951 habitants)
- Saint Trinit	(128 habitants)
- Villes sur Auzon	(1 364 habitants)

La commune de Blauvac fait partie du SCOT de l'Arc Comtat Ventoux qui compte 30 communes

AUBIGNAN	CRILLON LE BRAVE
BEAUMES DE VENISE	FLASSAN
BEAUMONT DU VENTOUX	GIGONDAS
BEDOIN	LAFARE
BLAUVAC	LA ROQUE ALRIC
CARPENTRAS	LA ROQUE SUR PERNES
CAROMB	LE BARROUX
LE BEUCET	MORMOIRON
LORJOL	SAINT DIDIER
MALAUCENE	ST HIPPOLYTE LE GRAVEYRON
MALEMORT DU COMTAT	SAINT PIERRE DE VASSOLS
MAZAN	SARRIANS
METHAMIS	SUZETTE
MODENE	VACQUEYRAS
VENASQUE	VILLES SUR AUZON

1.1.2 Milieu hydraulique superficiel

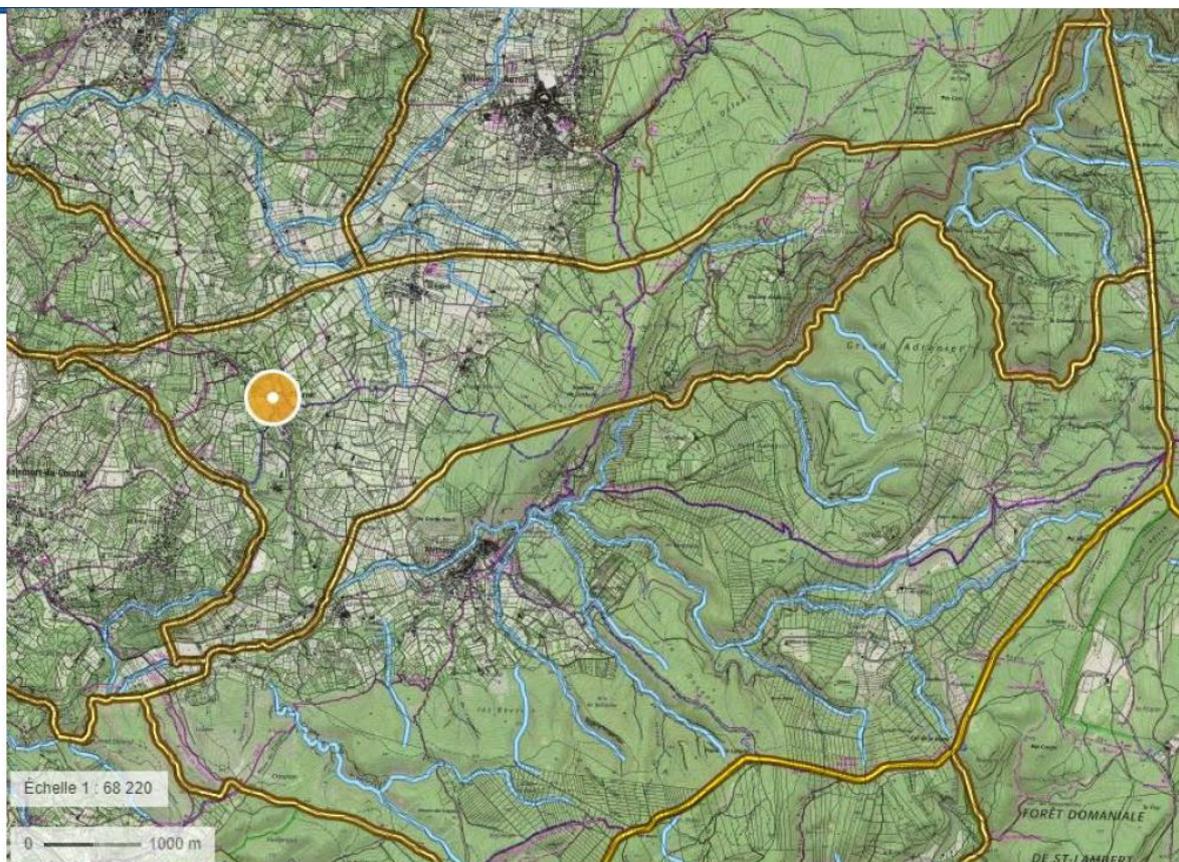
1.1.2.1 Description

Le réseau hydrographique principal est constitué par la Nesque.

Le réseau hydrographique secondaire est constitué par :

- Ruisseau des arnauds

Nous présentons sur l'extrait ci-dessous le réseau hydrographique de la commune de Blauvac.



Carte IGN avec réseau hydrographique – Commune de Blauvac (Source : Géoportail)
Figure 3: Cartographie des cours d'eaux sur la commune de Blauvac

Sur la commune de Blauvac, la Nesque et le ruisseau des Arnauds sont référencé sous les codes de masse d'eau suivantes :

Type	Code	Libellé
Rivière	FRDR10491	ruisseau des arnauds
Rivière	FRDR386	La Nesque de sa source au vallat de Saume Morte

La commune de Blauvac appartient au SDAGE « Rive Gauche du Rhône Aval ». le sous bassin attaché est dans le périmètre masse d'eau de la Nesque et des rivières Sud Ouest du Mont Ventoux.

En 2021 le SDAGE a défini l'état de la Nesque :

- Etat écologique - très bon état
- Etat chimique - bon état

En 2021 le SDAGE a défini l'état du ruisseau des Arnauds :

- Etat écologique - état moyen
- Etat chimique - bon état

1.1.3 Géologie et hydrogéologie

1.1.3.1 Contexte géologique

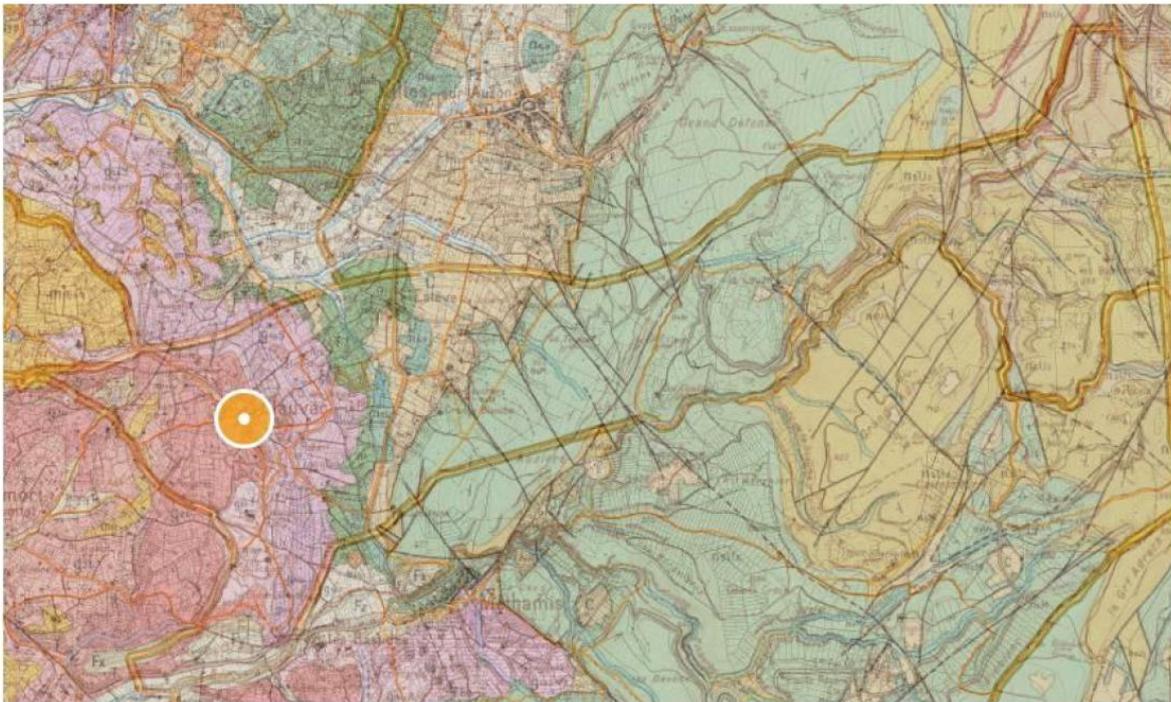
Le territoire de la commune repose sur un substrat très diversifié où l'on passe d'un faciès de type urgonien à un complexe chimique carbonaté, dit de Blauvac, avec dolomies blanches, marnes vertes et brunes.

La formation de marnes et dolomies blanches à sépiolite g1cD correspond au complexe de Blauvac du bassin de Mormoiron. Les niveaux d'argiles vertes, qui alternent avec les bancs de gypse massif, sont beaucoup plus épais (1 à 2m). Des disques aplatis de gypse et des masses de pyrite jaune se trouvent en lentilles dans les argiles vertes dolomitiques à smectites et attapulgite exploitées comme bentonites.

On trouve également des marnes et dolomies blanches à sépiolite g1b-c (30 à 150m). Une bande de sédiments chimiques représentés par des bancs massifs de dolomicrite blanche à spéiolite entrecoupés de lits d'argiles vertes à smectites magnésiennes dominantes affleure.

Vers le sud, la formation de Blauvac passe progressivement aux Calcaires blanc de Saint-Jacques g1b-cj, très riches en Mollusques, avec Potamides aporoschema.

Enfin, on rencontre également un faciès de calcaires bréchiques g2a à dissolution de gypse.



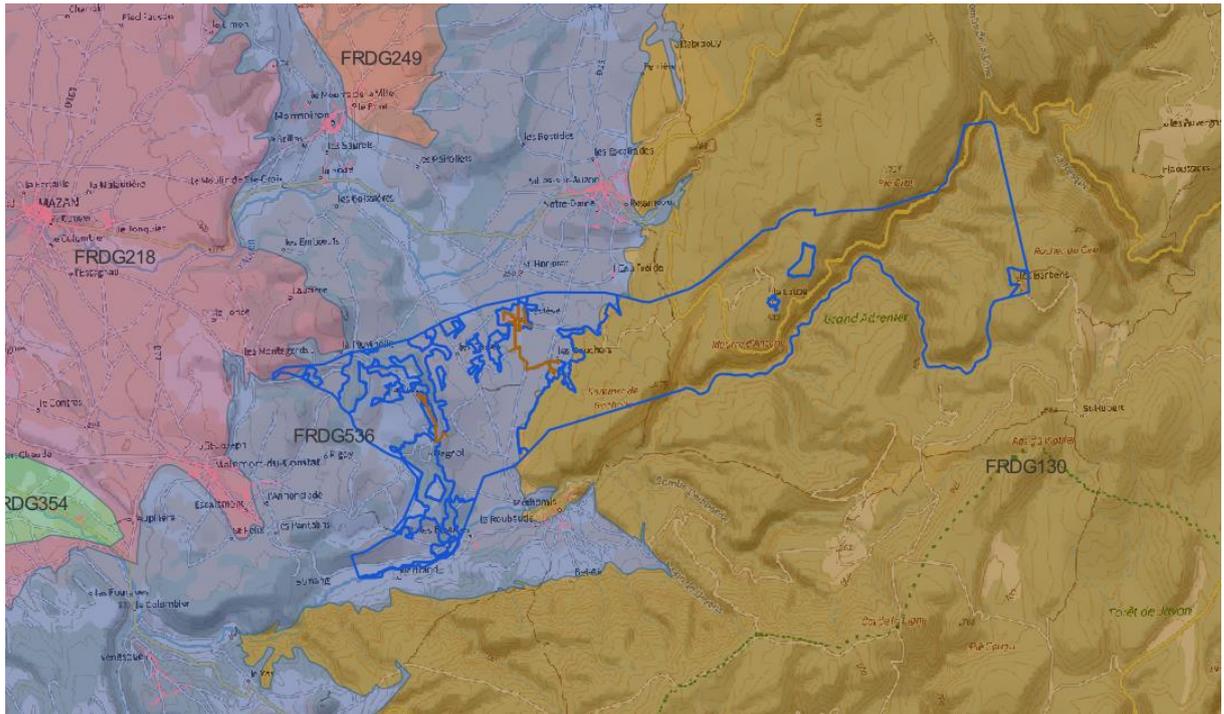
Carte géologique du territoire communal de BLAUVAC
Extrait de la carte géologique au 1/50 000 : Feuille de Carpentras
Figure 4- Carte géologique - Blauvac- Source : geoportail

1.1.3.2 Contexte hydrogéologique

Les systèmes aquifères au droit de la commune sont constitués pour l'essentiel de sables, grès, molasses recouvertes d'alluvions. La productivité de ce type de système aquifère est bonne.

On constate la présence de 2 grands aquifères sous le territoire communal.

- Masse d'eau FRDG536 – Marno calcaire et grès Collines Cote du Rhône rive gauche et de la bordure du bassin du Comtat , d'une superficie de 828 km².
- Masse d'eau FRDG130 – Calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et de la Montagne de Lure.



Carte SDAGE 2022-2027

Code sous-unité territoriale	Libellé sous-unité territoriale	de masse	Libellé masse d'eau	Code pression	Libellé pression	Niveau d'impact : • 1 – impact nul ou faible (pression absente ou impact non mesurable) ; • 2 – impact moyen, mesurable mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau ; • 3 – impact fort, susceptible de déclasser l'état de la masse d'eau.	Pression origine de risque en 2027	Masse d'eau à risque de non-atteinte du bon état en 2027
FRD_DURA	Durance	FRDG536	Marno-calcaires et grès Collin	2	Pollutions par les nutriments agricoles	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG536	Marno-calcaires et grès Collin	4	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG536	Marno-calcaires et grès Collin	3	Pollutions par les pesticides	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG536	Marno-calcaires et grès Collin	5	Prélèvements d'eau	1	Non	Non

Code sous-unité territoriale	Libellé sous-unité territoriale	de masse	Libellé masse d'eau	Code pression	Libellé pression	Niveau d'impact : • 1 – impact nul ou faible (pression absente ou impact non mesurable) ; • 2 – impact moyen, mesurable mais dont l'effet est localisé à l'échelle de la masse d'eau ; • 3 – impact fort, susceptible de déclasser l'état de la masse d'eau.	Pression origine de risque en 2027	Masse d'eau à risque de non-atteinte du bon état en 2027
FRD_DURA	Durance	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau	2	Pollutions par les nutriments agricoles	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau	3	Pollutions par les pesticides	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau	4	Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	1	Non	Non
FRD_DURA	Durance	FRDG130	Calcaires urgoniens du plateau	5	Prélèvements d'eau	1	Non	Non

1.1.4 Zone réglementaire

1.1.4.1 Risque inondation

L'élaboration du plan de prévention des risques inondation Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux a été prescrite par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2007. Cette procédure vise en particulier à réglementer l'urbanisation et à maîtriser les aménagements aux abords d'une rivière dont le comportement en période de crue peut porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

Extrait du PPRI :

Commune	Surface commune (ha)	Surface inondable (ha)	% inondable	Zonage rouge (ha)	Zonage orange quadrillé (ha)	Zonage orange hachuré (ha)	Zonage jaune (ha)	Surface non inondable (ha)	% zonage rouge	% zonage orange quadrillé	% zonage orange hachuré	% zonage jaune	% non inondable
Aubignan	1 569	724	46,1%	332	208	18	166	845	21,1%	13,3%	1,1%	10,6%	53,9%
Beaumes de Venise	1 899	420	22,1%	234	170	3	13	1 479	12,3%	9,0%	0,2%	0,7%	77,9%
Bedoin	9 053	254	2,8%	242	-	-	12,4	8 799	2,7%	0,0%	0,0%	0,1%	97,2%
Blauvac	2 095	11	0,5%	11	-	-	-	2 084	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	99,5%
Caromb	1 767	321	18,0%	200	27	-	94	1 466	11,2%	1,5%	0,0%	5,3%	62,0%
Carpentras	3 789	385	10,2%	207	141	2	35	3 404	5,5%	3,7%	0,1%	0,9%	69,8%
Crillon le Brave	769	60	7,7%	58	-	-	1,5	710	7,5%	0,0%	0,0%	0,2%	92,3%
Flassan	2 092	57	2,7%	45	1,5	4,5	5,8	2 035	2,2%	0,1%	0,2%	0,3%	97,3%
Gigondas	2 714	12	0,4%	12	-	-	-	2 702	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	99,6%
La Roque Alric	488	9	1,9%	9	-	-	-	479	1,9%	0,0%	0,0%	0,0%	98,1%
Lafare	451	19	4,2%	19	-	-	-	432	4,2%	0,0%	0,0%	0,0%	95,8%
Le Barroux	1 605	62	3,9%	57	5,4	-	-	1 543	3,6%	0,3%	0,0%	0,0%	96,1%
Loriol du Comtat	1 129	654	57,9%	432	16	13	193	475	38,3%	1,4%	1,2%	17,1%	42,1%
Malemort du Comtat	1 196	41	3,4%	31	4,5	0,6	4,7	1 155	2,6%	0,4%	0,1%	0,4%	96,6%
Mazan	3 794	187	4,9%	142	14	0,3	30	3 607	3,7%	0,4%	0,0%	0,8%	95,1%
Modène	474	80	16,9%	36	2,9	2	39	394	7,6%	0,6%	0,4%	8,2%	83,1%
Monteux	3 945	1 253	31,8%	695	466	-	92	2 692	17,6%	11,8%	0,0%	2,3%	68,2%
Mormoiron	2 524	134	5,3%	124	10	-	0,3	2 390	4,9%	0,4%	0,0%	0,0%	94,7%
Sarrians	3 754	2 213	59,0%	789	992	5	427	1 541	21,0%	26,4%	0,1%	11,4%	41,0%
St Hippolyte-le-Graveyron	494	36	7,3%	36	-	-	-	458	7,3%	0,0%	0,0%	0,0%	92,7%
St Pierre de Vassols	500	27	5,4%	25	-	-	2	473	5,0%	0,0%	0,0%	0,4%	94,6%
Suzette	679	18	2,7%	18	-	-	-	661	2,7%	0,0%	0,0%	0,0%	97,3%
Vacqueyras	900	63	7,0%	55	4,3	0,3	3	837	6,1%	0,5%	0,0%	0,3%	93,0%
Villes sur Auzon	2 716	158	5,8%	149	-	-	9	2 558	5,5%	0,0%	0,0%	0,3%	94,2%
Total communes du bassin	50 416	7 197	14,3%	3 958	2 062	49	1 128	43 219	7,9%	4,1%	0,1%	2,2%	85,7%

VI-4-Commune de Blauvac

VI-4-1-Contexte communal

La commune de Blauvac compte 337 habitants sur un territoire de 2095 ha (recensement INSEE 1999).

La commune, située à l'extrémité sud-est du bassin du sud-ouest du Mont Ventoux, est en partie sur le bassin de l'Auzon (affluents en rive droite : Vallat de Bramefan et ruisseau des Armauds) et sur celui de la Nesque, et les plateaux de Vaucluse.

VI-4-2-Aléa

La zone inondable du Vallat de Bramefan a été délimitée à partir de l'analyse hydrogéomorphologique (H2G.Eau, 2003). Celle du fossé de l'Aube a été établie forfaitairement 20 m de part et d'autre de l'axe d'écoulement.

Il s'agit de cours d'eau peu actifs, mais qui peuvent cependant recevoir une partie des écoulements en provenance de la colline de Gacholle lors des orages, avec des vitesses importantes. Leur zone inondable a été classée en aléa fort.

0,5 % du territoire communal est situé en zone inondable.

VI-4-3-Vulnérabilité et enjeux

Urbanisation et activités

Le village est perché sur une colline, qui marque la limite du bassin versant d'étude.

Aucune habitation n'est incluse dans les zones inondables des vallats.

Il n'y a pas de zones d'activités industrielles sur la commune, dont la vocation est principalement agricole (vignes, vergers) et touristique (camping, gîte rural).

Equipements publics, sites sensibles et sites dangereux

	Hors aléa	Aléa faible	Aléa moyen	Aléa fort	Aléa très fort
Etablissement recevant du public	Mairie, école				
Etablissement public de sommeil					
Site de secours	aucun				
Equipement public				1 STEP	
Hébergement touristique	Camping				
Bâtiment industriel					

Tableau 17 : Equipements publics et sites sensibles de la commune de Blauvac

Aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement n'est recensée sur la commune.

VI-4-4-Zonage réglementaire

Les zones inondables des vallats, soumises à un aléa fort et situées en secteur rural, ont été classées en zone réglementaire rouge.

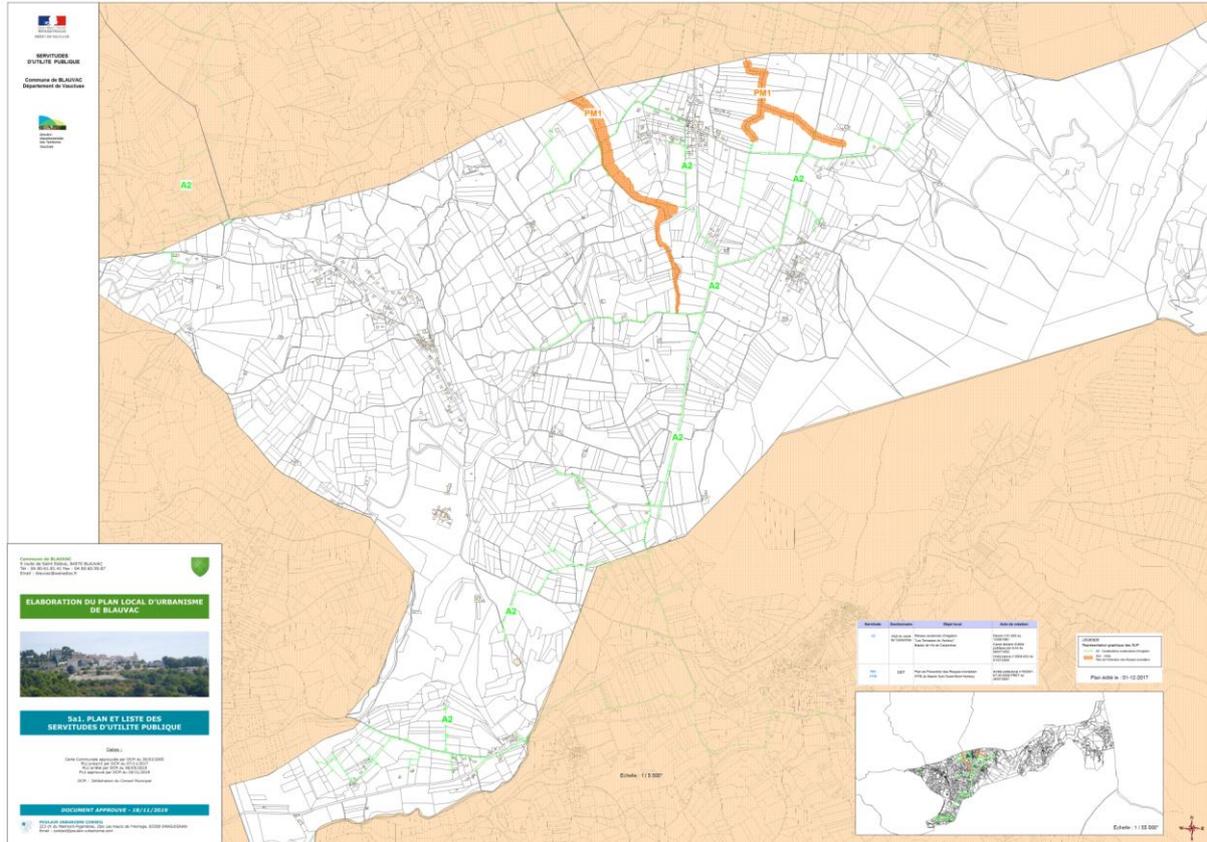


Figure 5: Carte des aléas risque inondation-extrait du PPRI Sud Ouest du Mont Ventoux

1.1.4.2 Zone Humides

D'après la Direction Départementale des Territoires, 1 zone humide est présente sur la commune de Blauvac

- 1 La NESQUE – Code 84CEN0185
elle s'étend sur 9 communes
sa superficie est de 88.55 ha



Figure 6- carte des zones humides sur la commune de Mormoiron (source : vaucluse.gouv)

1.1.4.3 Risques sismiques

La commune de Blauvac est classée en zone 3 par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français. Ce zonage correspond à une sismicité modérée.

1.1.4.4 Risques feux de forêt

La commune de Blauvac est concernée par le risque « feu de forêt ». Les reliefs boisés à l'Est du territoire présentent les enjeux le plus élevés.

Les hameaux situés dans ces zones ne seront pas étendu ou densifié pour ne pas augmenter les risques de départ de feu.

Nous présentons ci-dessous la carte départementale d'aléa.

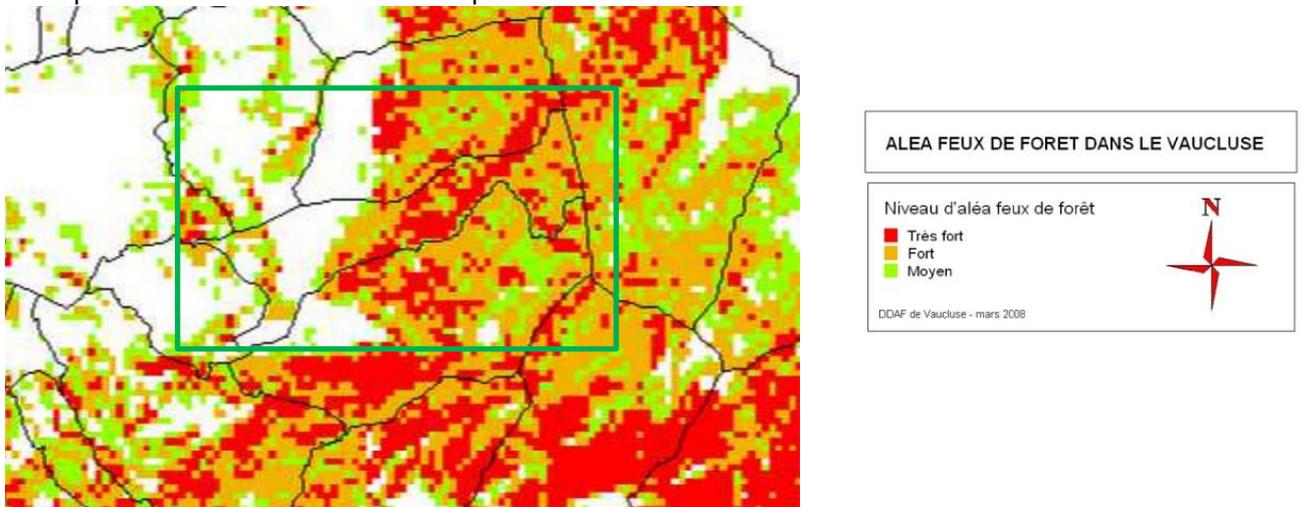


Figure 7: Carte des aléas risques feux de forêt.

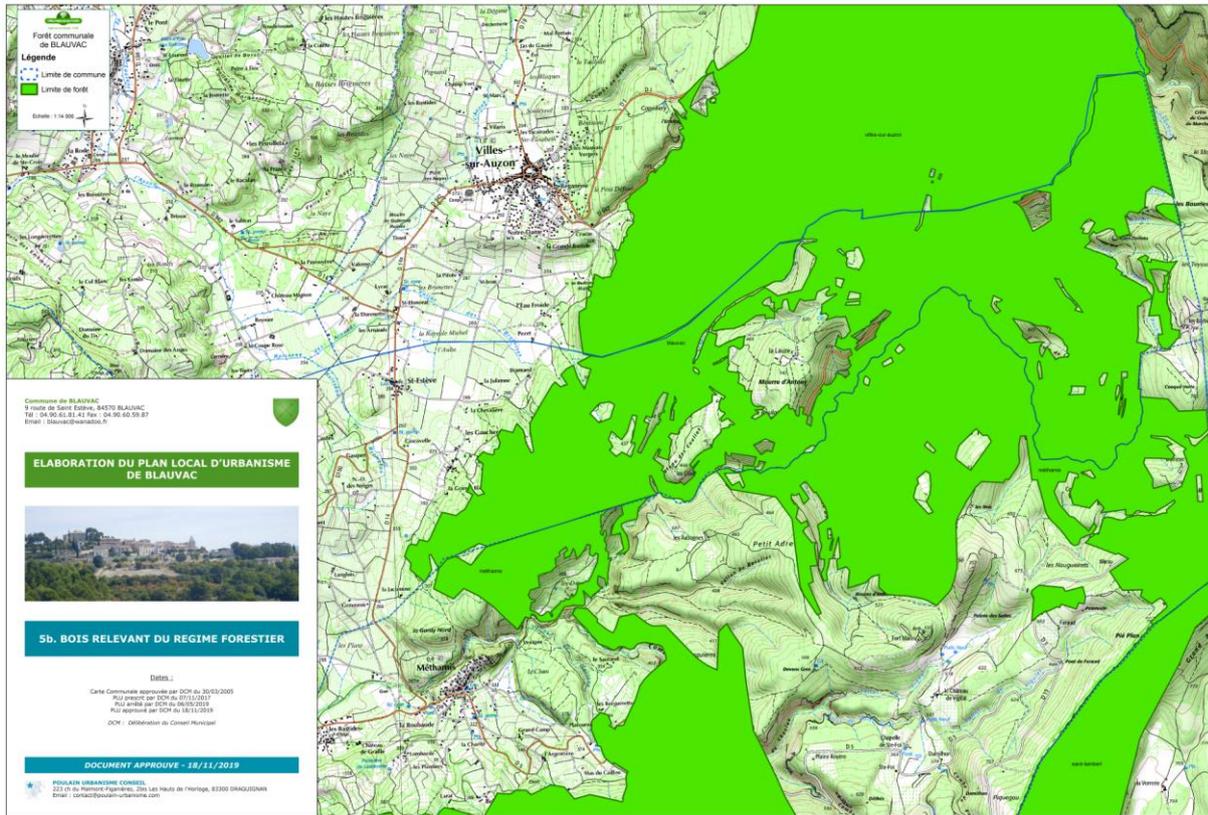


Figure 8: Carte bois relevant du régime Forestier sur le territoire de Blauvac.

1.1.4.5 Risques mouvements de terrains

Risque identifié par le PPR de mouvement de terrain de Blauvac prescrit le 15 septembre 2000. Les risques pour les personnes et les biens immobiliers à prendre en compte découlent de phénomènes de glissements de terrain, de chutes de blocs et des affaissements/effondrements notamment consécutifs à l'exploitation de matière première en galerie ainsi que les tassements dus à des alternances d'humidification-dessiccation sur des sols argileux gonflants.

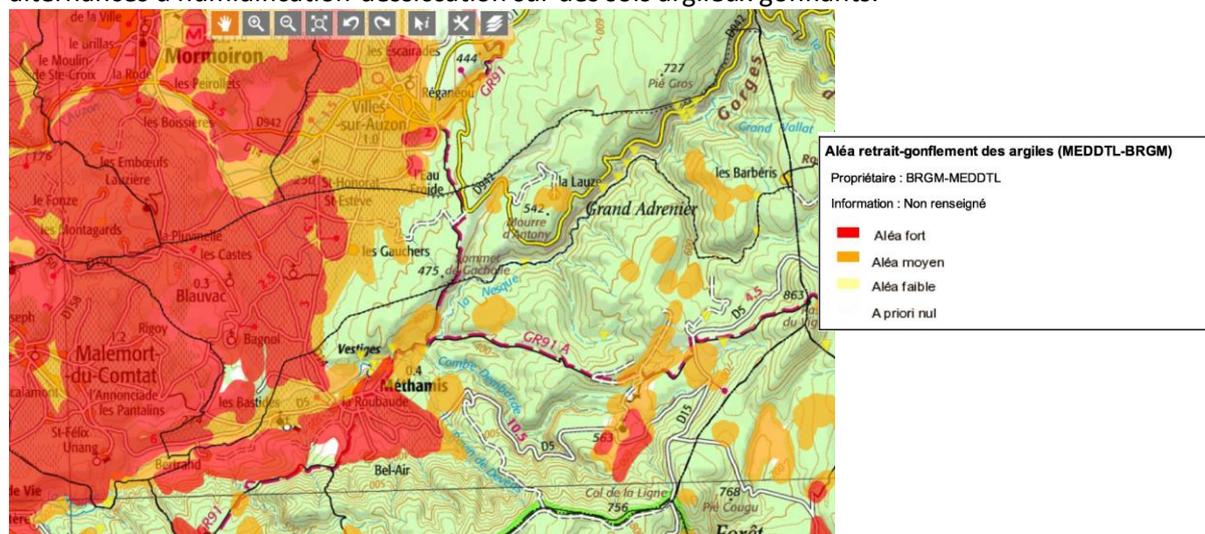


Figure 9: Extrait de la carte des risques de mouvement de terrain (Source : Géorisque).

1.1.4.6 Zone naturelle protégée

On recense sur le territoire communal 5 espaces gérés, 4 ZNIEFF ,1 inventaire National du patrimoine géologique et 1 zone NATURA 2000.

COMMUNE : BLAUVAC

Espaces

Espaces protégés et gérés (5)
Znieff (4)
Inventaire National du Patrimoine Géologique (1)
Natura 2000 (1)

Espèces

Toutes les espèces (1773)
Espèces protégées (191)
Espèces menacées (63)
Statistiques sur le statut biogéographique des espèces
Données espèces - Métadonnées (99)

Figure 10 – Listing des espaces protégés sur la commune de BLAUVAC(source : INPN)

Nous présentons ci-après la localisation des espaces gérés par rapport à la commune.

5 espaces protégés et gérés

- **FR3800159 – Gorges de la Nesque**

Superficie officielle (ha) : 517,0

Superficie calculée - SIG (ha) : 535,663

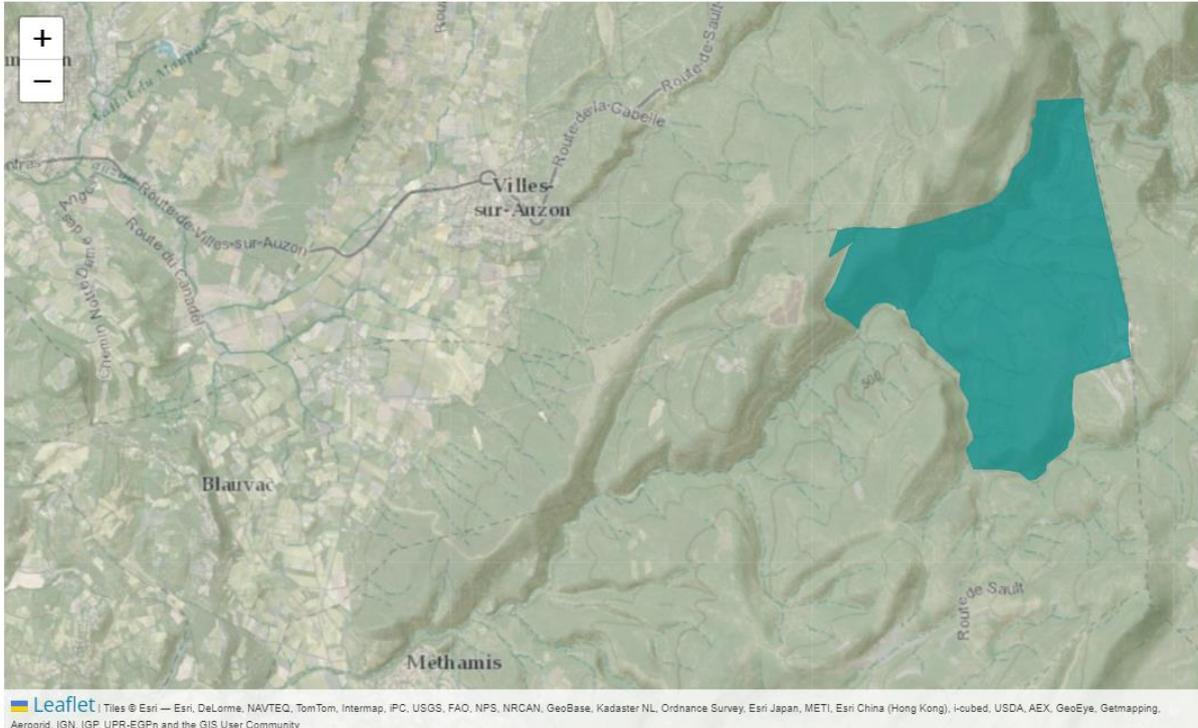


Figure 11 – Cartographie de la zone (source : INPN)

- **FR6300006 Mont Ventoux- zone centrale**

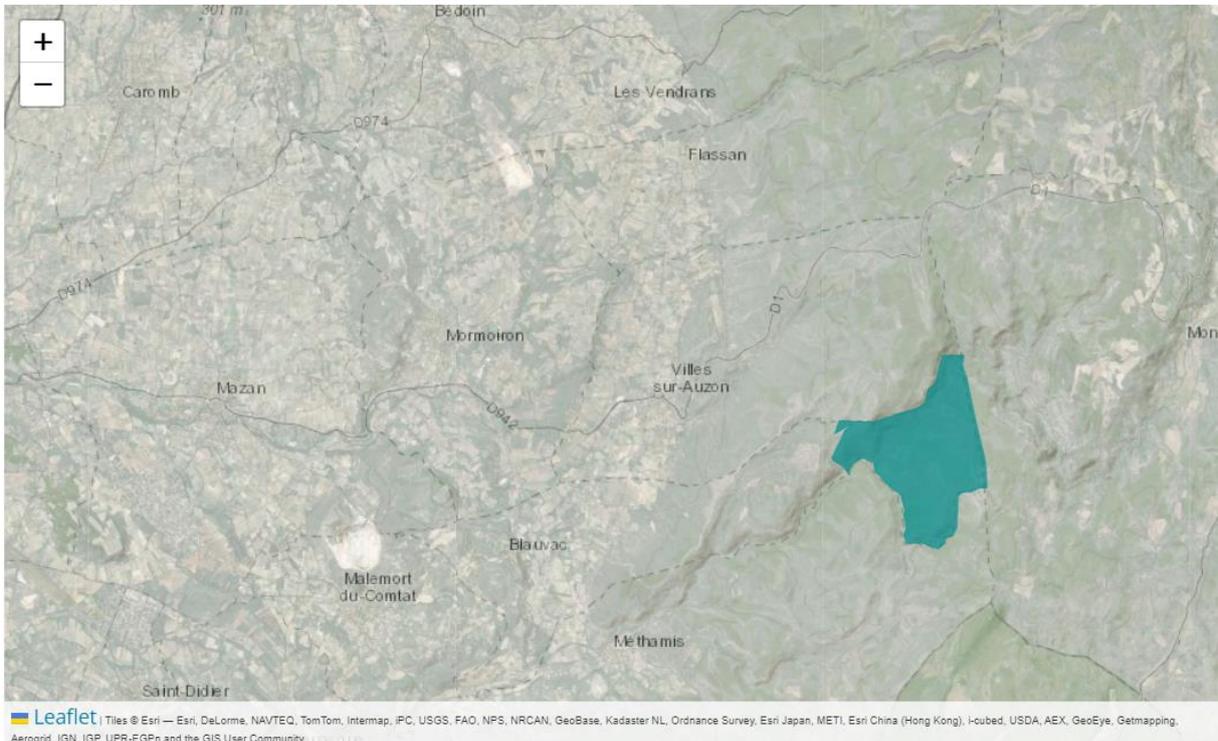


Figure 12 – Cartographie de la zone (source : INPN)

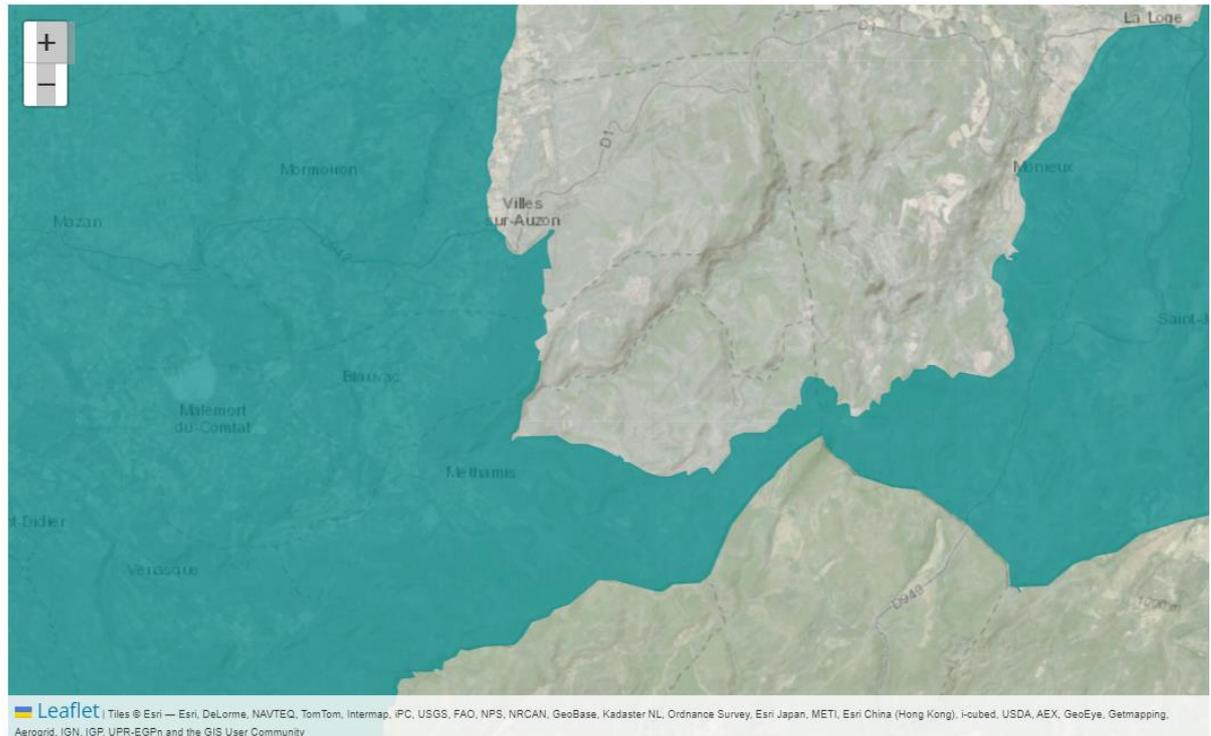
- **FR6400006 Mont Ventoux – zone de tampon**



- *Figure 13 – Cartographie de la zone (source : INPN)*

- **FR6500006 Mont ventoux – zone de transition**

Superficie calculée - SIG (ha) : 55 090,457



- *Figure 14 – Cartographie de la zone (source : INPN)*

- FR8000056 Mont Ventoux – parc régional



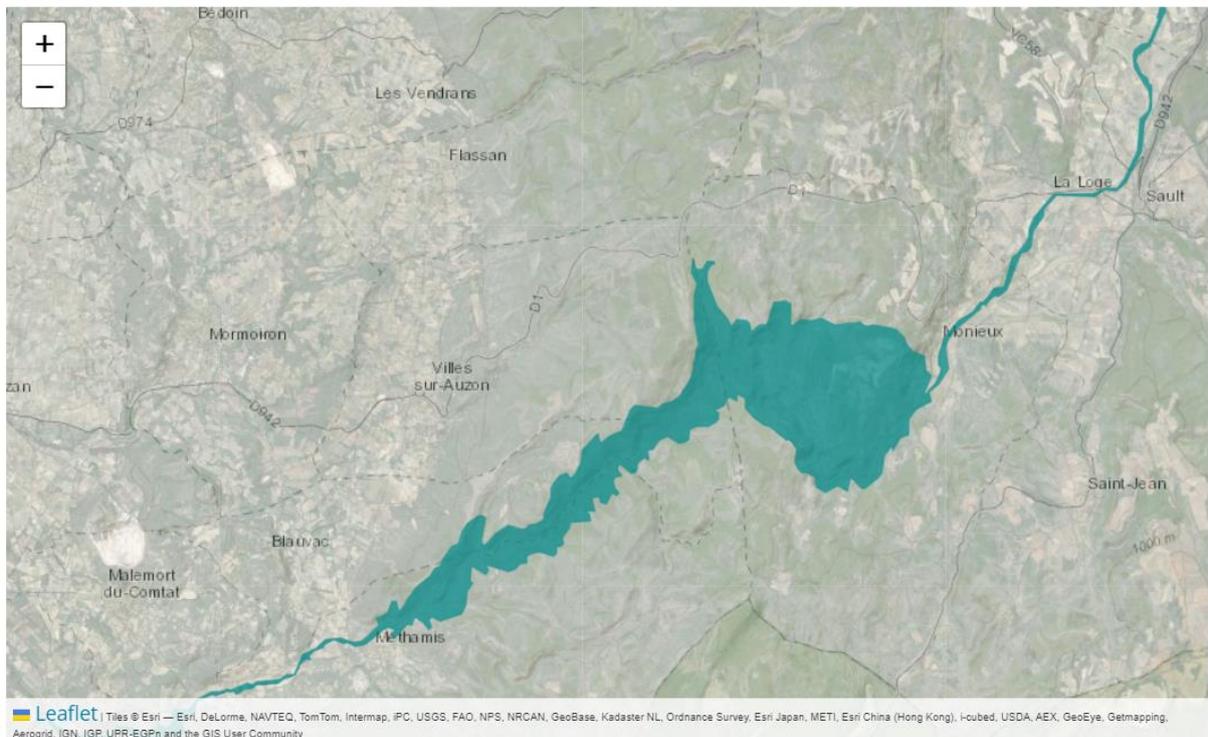
Leaflet | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community

○ Figure 15 – Cartographie de la zone (source : INPN)

4 espaces classé ZNIEFF

- 930012350 – LA NESQUE

Carte de localisation



Leaflet | Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community

Figure 16 – Cartographie de la zone (source : INPN)

- 930012375 – MONTS DE VAUCLUSE

Carte de localisation



Figure 17 – Cartographie de la zone (source : INPN)

- 930012381 MONT VENTOUX

Carte de localisation

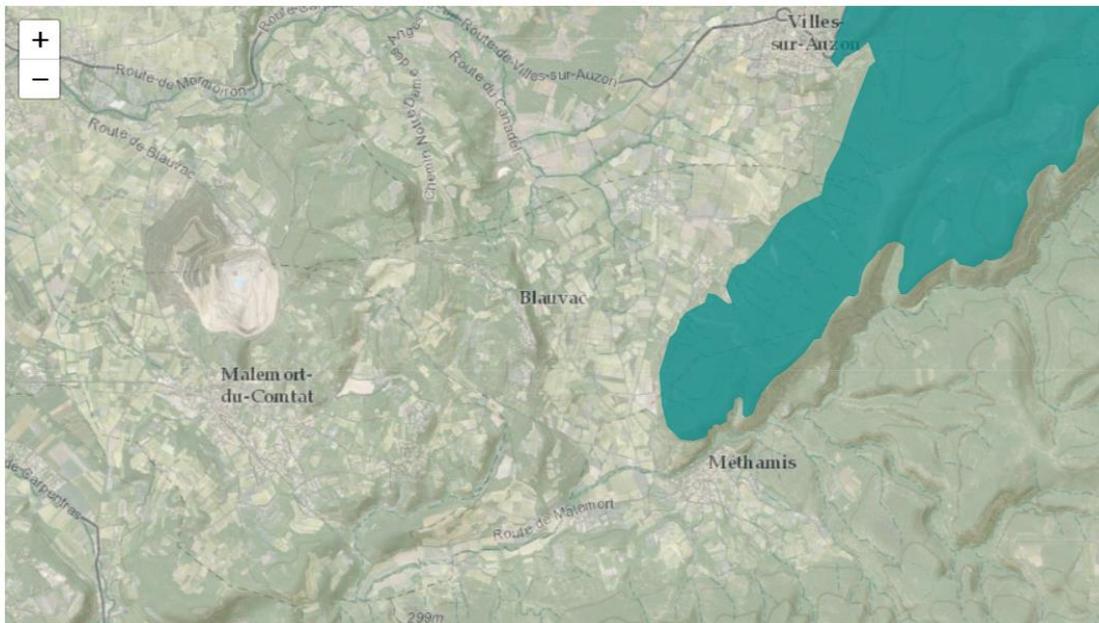


Figure 18 – Cartographie de la zone (source : INPN)

- 930020474 GYPSES DE MORMOIRON / BLAUVAC

Carte de localisation

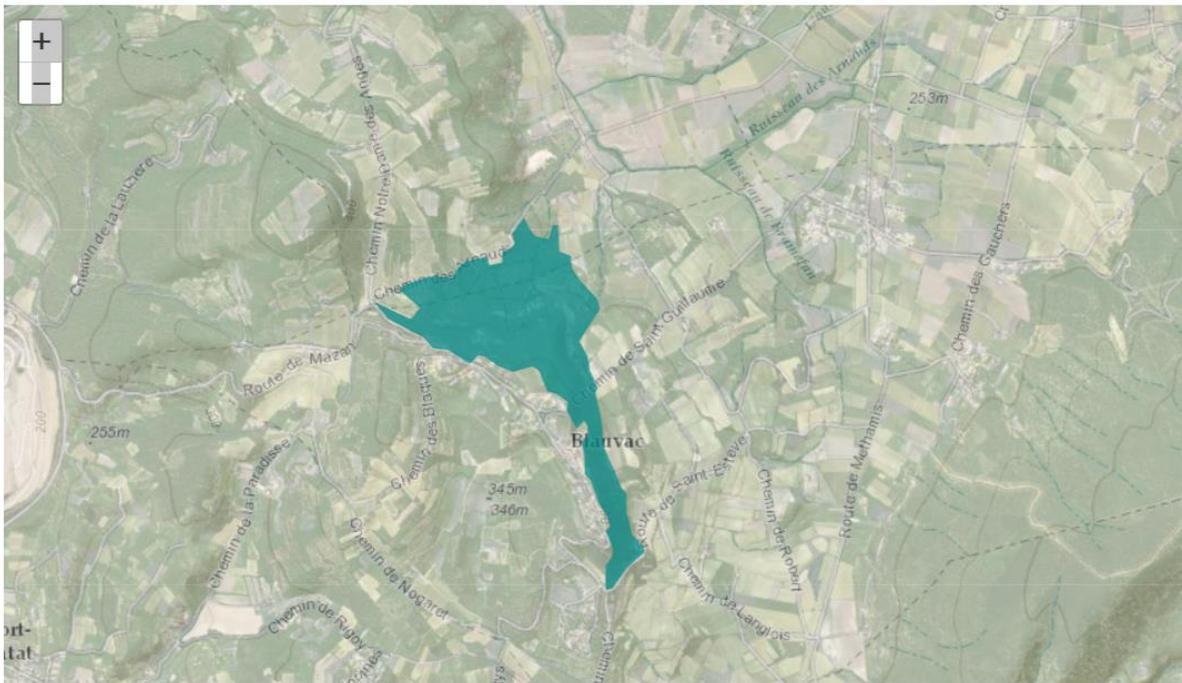


Figure 19 – Cartographie de la zone (source : INPN)

1 site géologique

- PAC0602 Rocher du Cire et gorge de la Nesque

1.1.5 Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 rassemble les Sites d'importance communautaire (SIC), les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

Les Sites d'importance communautaire (SIC) sont les sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats". La liste de ces sites est arrêtée par la Commission Européenne de façon globale pour chaque région biogéographique. Ces sites sont ensuite désignés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont les zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées par arrêté ministériel en application de la directive " Oiseaux " .

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) sont un inventaire scientifique identifiant les zones connues comme les plus importantes pour la conservation des oiseaux en France. C'est, pour partie, sur la base de cet inventaire que sont désignées les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

L'espace protégé NATURA 2000 présent sur le territoire communal est le site FR9302003 Gorges de la NESQUE

Carte de localisation

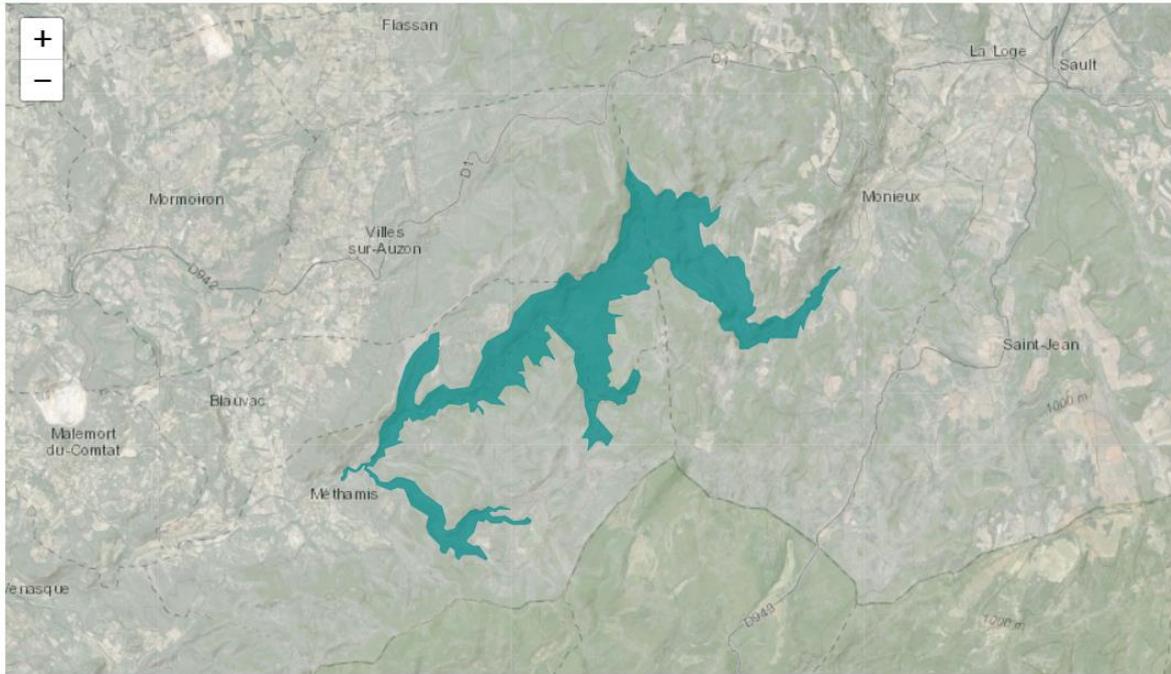


Figure 20 – Cartographie de la zone (source : INPN)

Le site est éloigné des zones urbaines de la commune et des zones en assainissement collectif.

1.1.6 Réserve de Biosphère

La commune de Mormoiron fait partie de la réserve de la biosphère du « Mont Ventoux » (ZCO - superficie de 61200 ha).

Les "Réserves de la biosphère" sont issus du programme "Man and Biosphere" (MAB) qui a été lancé par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer un réseau mondial de réserves de la biosphère combinant la conservation de l'espace et l'utilisation durable des ressources par l'espèce humaine. Certaines zones, comme une partie de la Camargue, font partie des zones RAMSAR et du réseau des réserves de la biosphère. Trois type de zone sont définis :

zone 1 : Aire centrale

zone 2 : Zone tampon

zone 3 : Zone de coopération (ZCO)

La commune de Mormoiron appartient à la zone de transition de cette réserve.

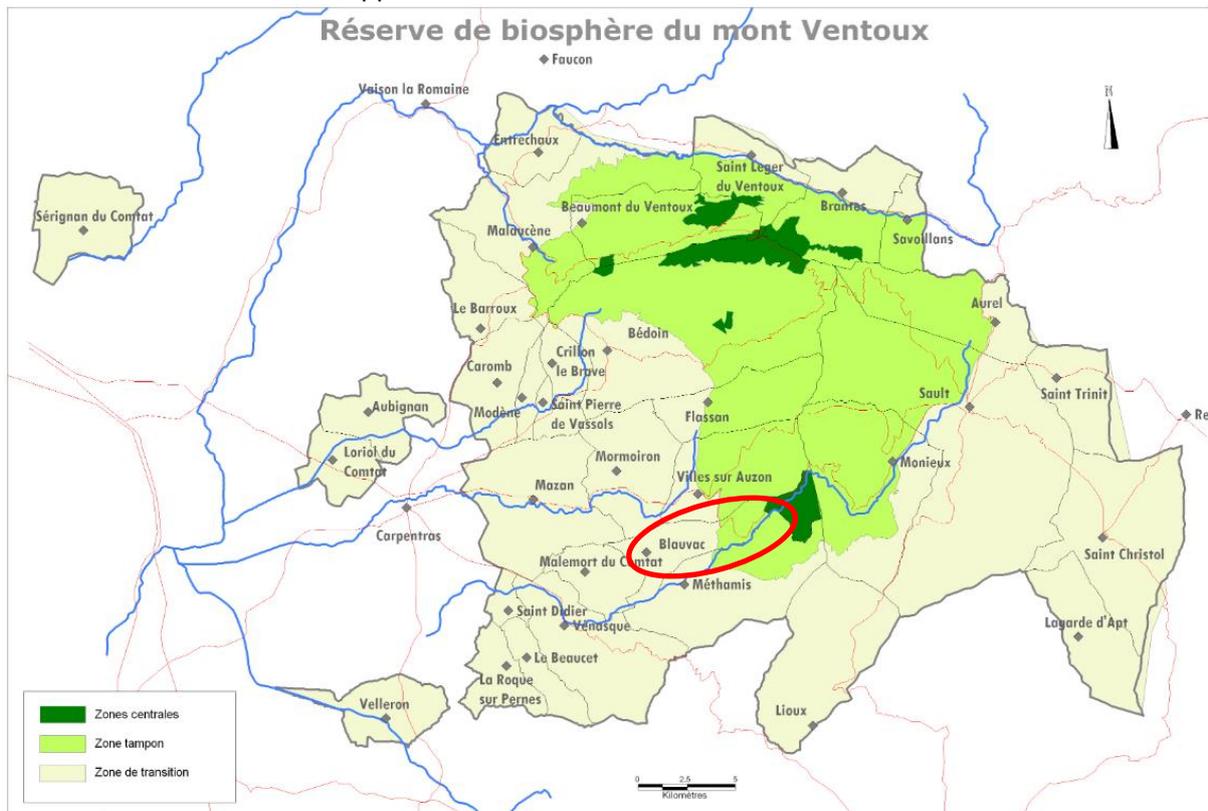


Figure 21 – Carte de localisation de la réserve de Biosphère du Mont Ventoux

1.1.7 Parc Naturel Régional

La commune de Mormoiron s'inscrit dans le périmètre du nouveau parc naturel régional du Mont Ventoux. La superficie de ce dernier est de 859 km²
 Cette réserve naturelle est composée à 32% de terres agricoles et à 8% de terres artificialisées.

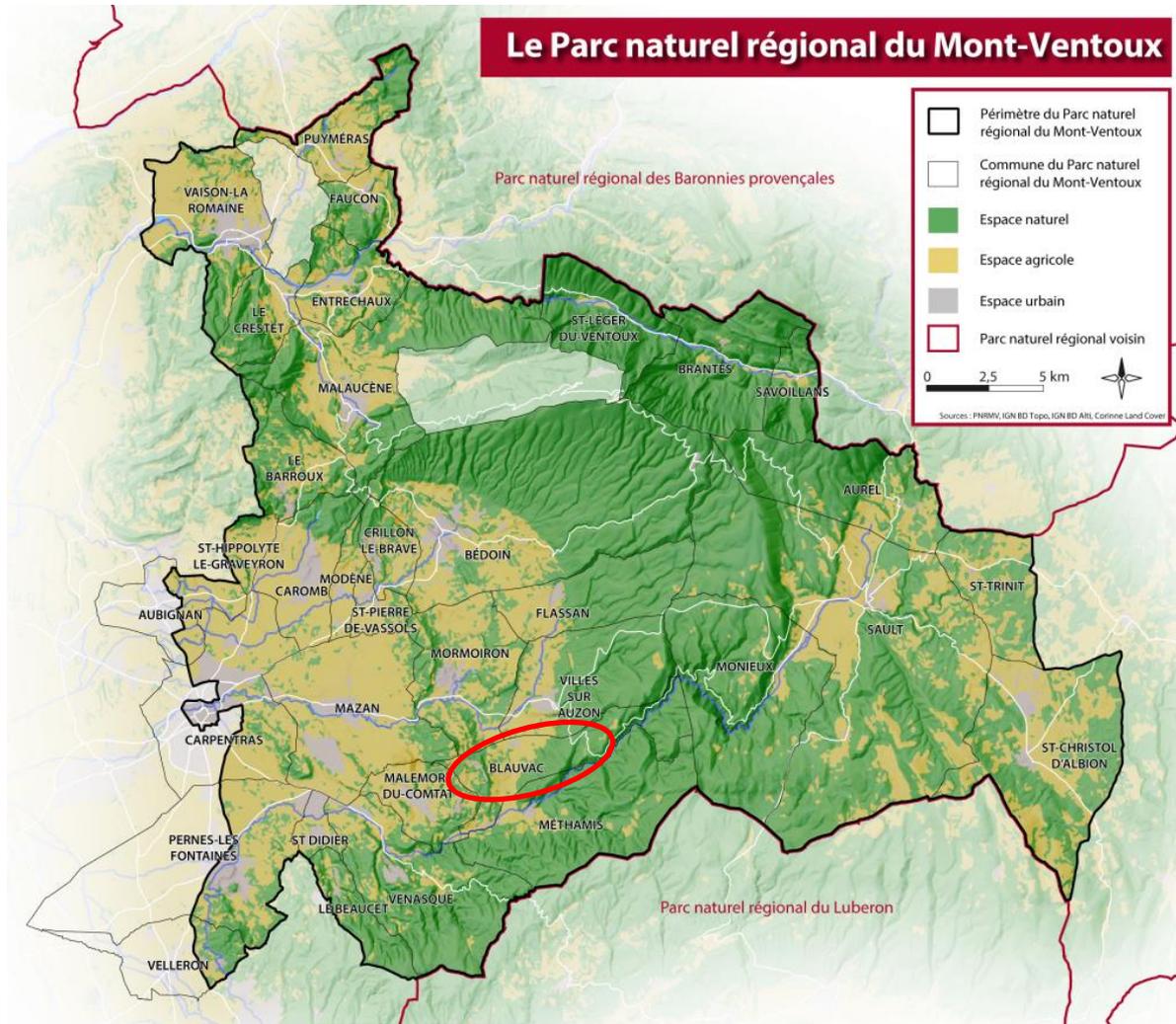


Figure 22– Carte du territoire du PNT du Mont-Ventoux - SMAEMV

1.1.8 Climat

La commune de Blauvac se situe dans une région soumise à un climat de type méditerranéen caractérisé par des hauteurs de précipitation moyenne annuelle de 600 à 800 avec cependant des écarts importants entre les années très sèches (350 mm) et les années très pluvieuses (1250 mm). Les hivers sont relativement doux et les étés sont chauds et secs.

La température moyenne annuelle sur la région est de 13° C, avec une moyenne de 5° C en hiver et 25 C en été.

Les précipitations mensuelles moyennes considérées dans leur ensemble croissent régulièrement d'août à octobre et décroissent de novembre à janvier. Les mois de février et mars accusent une recrudescence irrégulière, le mois d'avril est assez sec tandis que les mois de mai, juin indiquent un dernier sursaut pluviométrique.

Cependant les phénomènes pluviométriques les plus marquants affectant cette région sont les épisodes pluvieux intenses souvent à caractère orageux, généralement observés entre juillet et septembre. Ils sont susceptibles de générer en quelques heures des crues dévastatrices.

Vents :

Vents d'orientation nord –sud largement dominants

Composante principale : le Mistral

Rafales dépassant souvent les 80 km/h

1.1.9 Evolution de la population

Les deux principales méthodes afin d'estimer l'évolution d'une population à court et moyen terme sont :

- L'étude des données INSEE, en particulier du taux d'accroissement annuel récent.
- L'identification des principaux projets de développement de la commune.

1.1.10 Population permanente actuelle

La population présente sur la commune de Blauvac est de 535 habitants en 2020 (dernier recensement INSEE).

Année	1990	1999	2010	2015	2020
Population	272	337	447	530	535

Source Insee

On constate que la croissance de population est continue depuis 1990.

Plusieurs phénomènes expliquent cette augmentation permanente de la population :

- la proximité d'agglomérations telles que Carpentras, Avignon, Orange
- l'attrait touristique du Vaucluse, de la vallée du Rhône, et du climat méditerranéen
- l'essor des moyens de transport aériens (lignes low-cost) et ferroviaires (TGV méditerranée).

1.1.11 Population saisonnière estivale

La capacité d'accueil de la commune de Blauvac est la suivante :

Libellé commune	Hôtels en 2019	Chambres dans hôtels en 2019	Campings en 2019	Emplacements de camping en 2019	Logements secondaire	Gite	Chambre d'hôte
Blauvac	0	0	2	12 emplacement 1 yourte -6 personne 12 emplacements 78 personnes	81 186 personnes	1 4 personnes	1 6 personnes

Source Insee 2019

La commune de Blauvac présente un attrait touristique, ainsi la population en période de pointe estivale est estimée à :

En hiver	Population sédentaire	535 personnes
En été (période de pointe)	Population sédentaire	535 personnes
	Population secondaire et touristique	274 personnes
	Population estivale totale	809 personnes

1.1.12 Evolution démographique

D'après le SCOT, l'objectif est de maintenir un rythme d'évolution de la population soit une croissance de 1 % annuelle en moyenne

La population à horizon 2031 ans est donc estimée à 597 personnes sédentaires.

1.1.13 Urbanisme

L'habitat de la commune est assez dense sur 3 secteurs :

- Le cœur du village
- Le hameau de Saint Esteve
- Le hameau des Gauchers

Sur le reste du territoire on note des habitations isolés ou en semi groupé.

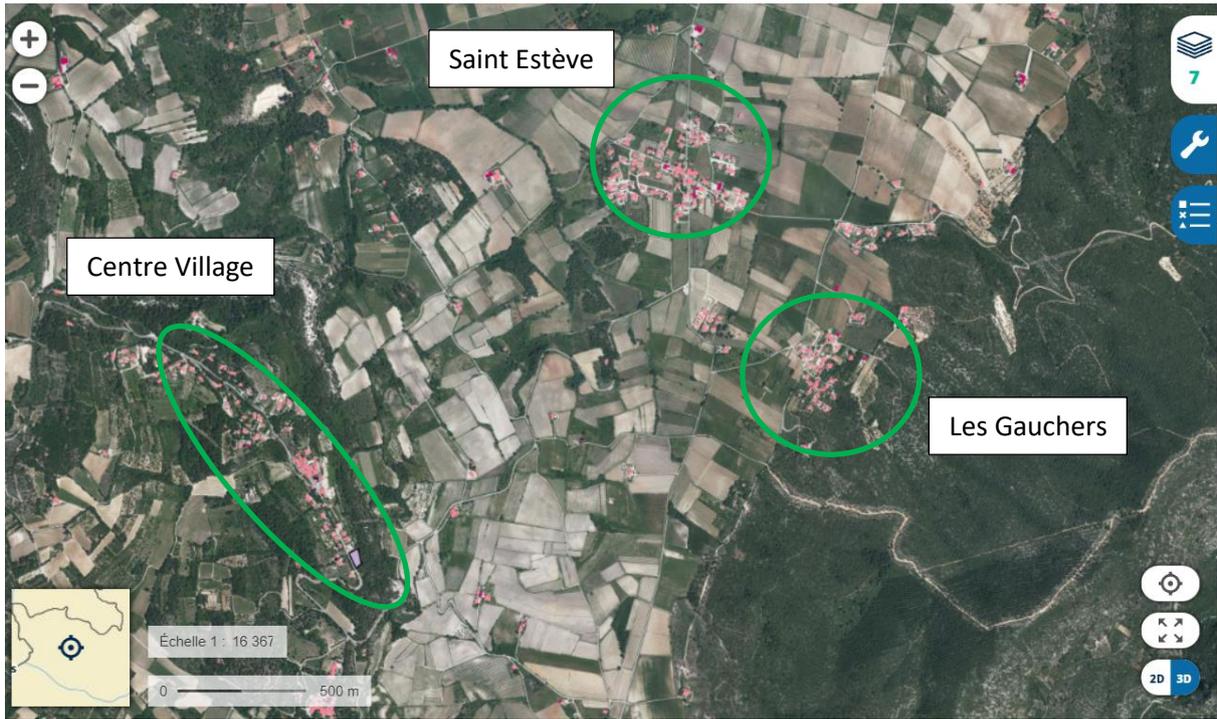


Figure 23 – Carte aérienne (Source : Géoportail)

1.1.13.1 Situation actuelle

La commune Blauvac a approuvé son PLU en novembre 2019.

D'après les données INSEE de 2020, la commune de Blauvac comptait 383 logements dont 228 résidences principales, 103 résidences secondaires et 51 logements étaient inoccupés.

1.1.14 Activités

Il n'existe aucune activité soumise à déclaration ou autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la commune de Blauvac.

Les exploitations sont essentiellement tournées vers la production viticole et céréalière.

On dénombre 29 exploitations liée à la culture de la vigne, 9 exploitations fruitières, 2 entreprises d'élevage, 1 exploitation céréalière.

L'activité agricole est peu représentée avec seulement 1280 ha du territoire communal en culture. La majorité étant des cultures de légumes, fruits et de la viticulture.

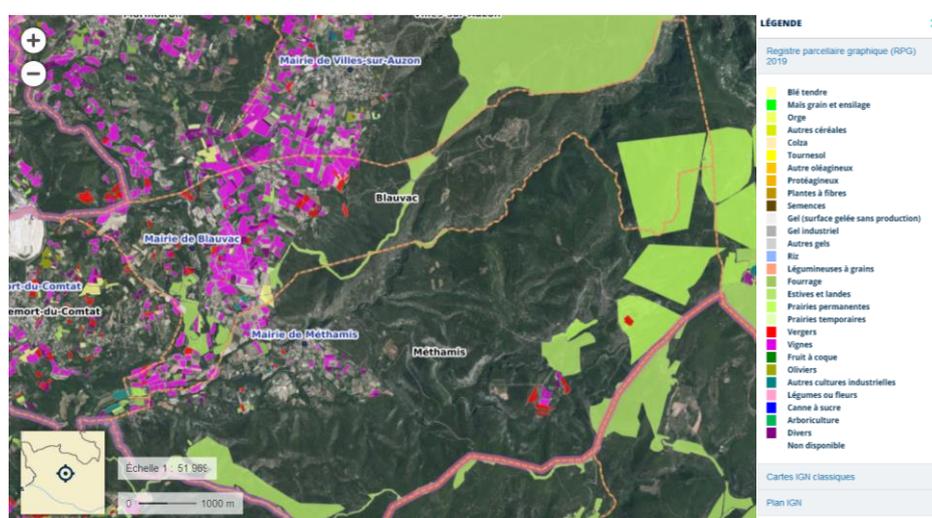


Figure 24 – Carte de localisation des parcelles agricoles sur la commune de Blauvac (Source : Géoportail)

1.1.15 Tourisme

La fréquentation touristique se concentre principalement sur les quatre mois d'été, qui débute en juin pour finir en septembre. En dehors de cette forte fréquentation estivale, la population saisonnière s'exprime surtout par l'occupation des résidences secondaires. Les fluctuations saisonnières de population sont donc importantes sur la commune.

La commune de Blauvac possède un attrait touristique certain :

- Attraction due au village et à son site

1.2 Evaluation de la charge raccordée au réseau collectif

1.2.1 Taux de raccordement au réseau d'assainissement

Nous présentons ci-dessous l'évolution du taux de raccordement entre 2015 et 2020 :

	2010	2015	2020
Population communale	447	530	535
Nombre d'abonné AEP (branchement actif)		319	362
Nombre d'abonné EU		145	184
Taux de raccordement		45.5 %	50.8 %
Population estimée raccordé au réseau EU		241	272

Le taux de raccordement au réseau d'assainissement sur la commune de Blauvac est de 50.8%, on note que ceci est inférieur à la tendance du taux de raccordement sur la totalité du Syndicat Rhône Ventoux qui est estimé à 75 %.

1.2.2 Rejet non domestique - Rejet industriel

Aucune installation conventionnée n'est présente sur la zone d'assainissement collective.

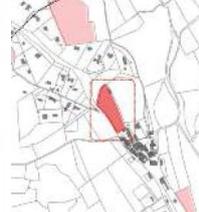
1.2.3 Estimation de la charge future

Actuellement la zone d'assainissement collective dessert 184 abonnés.

Le PLU et le SCOT prévoit un taux de croissance annuel moyen d'1% sur son territoire, nous prendrons en compte ce taux pour la commune de BLAUVAC.

1.2.3.1 Etude du SCOT, Secteur à enjeux

L'étude du SCOT met en avant des dents creuses au sein du village de Blauvac, ces zones sont des espaces à enjeux majeur pour le développement de la commune.

<p>Blauvac</p>	<p>11</p>	<p>4500</p>	<p>Faible (3) Occupation des parcelles : Jardin privatif</p>	<p>Péricentre, extension Distance cœur de village : 150 m Bâti environnant : ancien et pavillonnaire lâche Covisibilité clocher Qualité patrimoniale : élevée Critères urbains : Proximité immédiate du village Raison : jardin privatif de qualité à préserver</p>		
<p>Blauvac (Saint Estève)</p>	<p>21</p>	<p>9900</p>	<p>Moyen (2) Occupation des parcelles : friches agricoles</p>	<p>Hameau résidentiel, extension Distance du hameau : 50 m Bâti environnant : ancien et villa Qualité patrimoniale : élevée Critères urbains : Proximité immédiate du hameau, ligne de bus, école, vue sur le Ventoux Raison : Hameau peu équipée en commerce/emploi. Possibilité de mixité urbaine (greffe sur le hameau)</p>		

2 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 Recensement et état des installations

Les zones non raccordées au réseau d'assainissement collectif accueillent un habitat diffus. Un diagnostic de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif existantes sur le territoire communal a été réalisé :

- Nombre estimé de dispositifs existants : 162
- Nombre de contrôles à ce jour par type de contrôle :

TYPE DE CONTRÔLE	Nombre de contrôle
Contrôle de nouvelles installations	72
Contrôle suite travaux de réhabilitation	46
Contrôle diagnostic	74
Contrôle vente	15
TOTAL	207

Nous présentons dans le tableau ci-dessous le taux de conformité des installations contrôlées sur la commune de Blauvac ;

Conforme	Acceptable / indéfini	Non conforme sans risque	Non conforme avec risque	Installation non contrôlé	Total installations
71	15	44	11	21	162
44 %	9 %	27 %	7 %	13 %	

Source RAD 2022 SUEZ

2.2 L'assainissement non collectif

La commune de Blauvac a confié le service public d'assainissement non collectif à la société SUEZ.

2.2.1.1 Arrêté préfectoral du 25 juillet 2014

Le présent arrêté a pour objet, conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, de préciser les zones à enjeux sanitaires et environnementaux du département de Vaucluse.

La commune de Blauvac n'est pas concernée par ces zonages.

2.2.1.2 Applications de la réglementation en vigueur

L'ensemble de l'application des obligations définies par les différents textes de loi revient à un service dénommé Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Il est précisé que cette compétence ne concerne que les eaux usées domestiques. Pour les effluents industriels, les installations sont validées et suivies par les services de l'Etat compétents.

Dans certains cas, l'ARS peut être sollicitée pour des dérogations préfectorales ou pour avis complémentaire, uniquement sur demande du service public en charge de l'instruction préalable des dossiers.

Le service public d'assainissement non collectif donne lieu à des redevances, mises à la charge des usagers, qui doivent permettre d'assurer son fonctionnement.

2.3 La nature du sol

Une carte d'aptitude des sols a mise à jour en 2018 par la société d'ingénierie AGARTA, elle détermine les contraintes du sol pour la mise en œuvre d'un assainissement non collectif sur le territoire de Blauvac.

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les résultats obtenus dans le diagnostic.

NOM	Pente	Hydromorphie	Perméabilité	Conclusion
Le Village	5-10 %	Non	8 à 24 mm/h	Apte à l'ANC sur sol reconstitué
Hameau de St Esteve	< 5 %	Non	1 à 35 mm/h	Zone problématique à l'ANC
Les Gauchers	5-10 %	Non	--	Apte à l'ANC
La Cascavelle	5-10 %	Non	--	Zone problématique à l'ANC
La Lauze	10-30 %	Non	32-650 mm/h	Apte à l'ANC sous réserve d'adaptations

Extrait du SDA phase 1**HAMEAU DE SAINT ESTEVE :**

La nature des sols est assez homogène. On trouve en surface des limons plus ou moins sableux, puis sous jacent à faible profondeur des grès marneux plus ou moins compacts.

L'horizon gréseux marneux compact est reconnu à partir d'une profondeur très faible de 0,40m. Il est de perméabilité médiocre.

Les pentes sont faibles (<5%) en moyenne, localement importante.

Aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée.

Les mesures de perméabilité obtenues confortent ces observations puisque les valeurs sont comprises entre 1 mm/h et 35 mm/h.

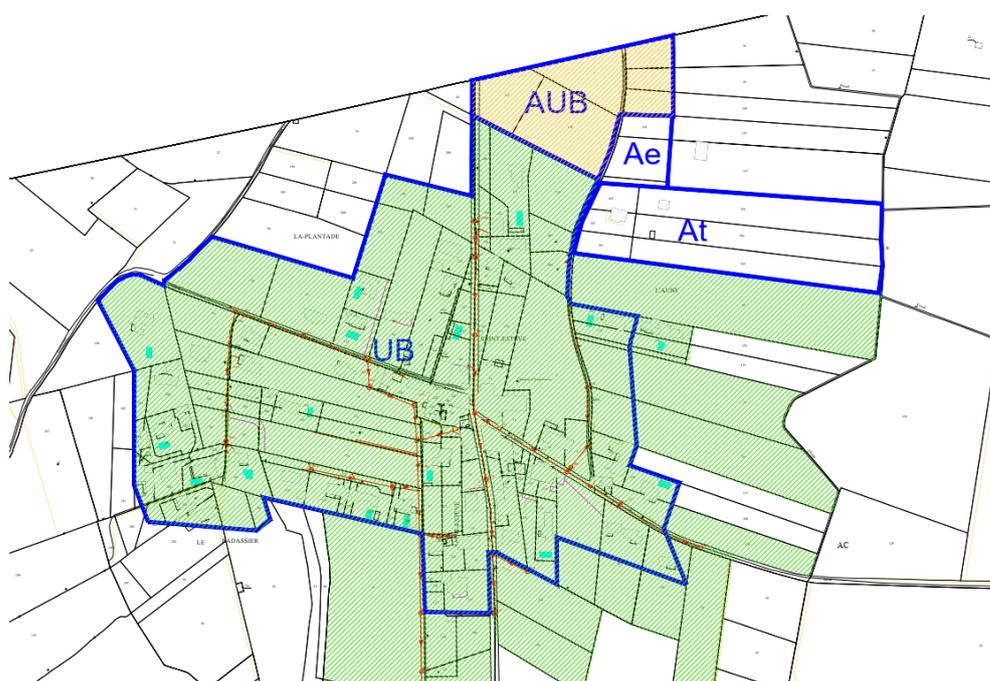
Le secteur se situe également dans une zone de remontée de nappe ou inondable.

Conclusion :

Cette unité pédologique présente des sols peu épais et de perméabilité très faible. Cependant, cette zone est apte à la filtration des effluents et leur traitement sur sol reconstitué, drainé. La dispersion se fera dans un milieu hydraulique superficiel ou un puits d'infiltration (moyennant une étude hydrogéologique par un hydrogéologue agréé) ou via des tunnels de dispersion si le surdimensionnement en permet l'implantation.

Nous précisons dans cette note que sur le secteur de Saint Estève cf carte du zonage ci-dessous, l'ensemble des habitations existantes sont raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées. La zone est classée U et AUB au PLU, les nouvelles habitations situées dans ce périmètres seront raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées.

En dehors de ces zones U, le zonage du PLU classe les parcelles en Agricole. Il n'y aura pas de construction en dehors du périmètre Urbain.



LA CASCAVELLE :

On retrouve un horizon limoneux accompagné de cailloutis, puis assez rapidement un horizon argileux gris à cailloutis.

L'horizon à dominante argileuse est reconnu à partir d'une faible profondeur (0,80m) et se caractérise par un taux d'humidité relativement élevé à partir de 1,20m et une perméabilité supposée très faible.

Les pentes sont faibles à moyennes (5 à 10%).

Aucune trace d'hydromorphie n'a été détectée.

Le secteur se situe également dans une zone de remontée de nappe ou inondable.

Conclusion :

Cette unité pédologique présente des sols peu épais et de perméabilité supposée faible à plus grande profondeur. Cependant, cette zone est apte à la filtration des effluents et leur traitement sur sol reconstitué, drainé. La dispersion se fera dans un milieu hydraulique superficiel ou un puits d'infiltration (moyennant une étude hydrogéologique par un hydrogéologue agréé) ou via des tunnels de dispersion si le surdimensionnement en permet l'implantation.

Nous précisons dans cette note que sur le secteur de Cascavelle cf carte du zonage ci-dessous, l'ensemble des habitations existantes sont raccordées au réseau d'assainissement des eaux usées. La zone est classée Agricole au PLU, il ne devrait pas y avoir de nouvelle construction.



3 - ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT EXISTANT

3.1 Présentation du système d'assainissement

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement 2018, le délégataire assainissement SUEZ et le Cabinet AGARTA ont réalisé un repérage du réseau d'assainissement, les linéaires, équipements et tracés ont été vérifiés et mis à jour. **Données actualisées avec le RAD 2022 SUEZ.**

Le système est composé de :

- 184 abonnés EU pour 193 branchements EU publics
- 111 regards assainissement visitable
- 18 929 m³/an assujettis
- 4 110 ml de réseau d'assainissement gravitaire
- 473 ml de réseau de transfert des eaux traitées
- 1 dérivation des effluents bruts DO (Entrée STEP St Estève < 120 kg DBO5/J)
- 2 stations d'épurations des eaux usées
 - Station de Saint Estève 300 équivalents habitants (DBO5) mise en service en 2016
 - 16 306 m³/an traités
 - 184 m³/an déversé en tête de station
 - Station de Blauvac Village 150 équivalents habitants (DBO5) mise en service en 2008
 - 2 190 m³/an traités

STEP Blauvac St Estève - Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015

Période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.
Normale	DBO5	18	70
Normale	DCO	72	400
Normale	MeS	50	85
Normale	Température eau	25	

STEP Blauvac Village - Arrêté Ministériel du 21 juillet 2015

Période de l'autorisation de rejet	Paramètre	Charge Réf (kg/j)	Conc. Moy. Jour. (mg/l)	Conc. Rédhib.	O p.	Rdt. Moy. Jour (%)
Normale	DBO5	9	35	70	Ou	60
Normale	DCO	20	200	400	Ou	60
Normale	MeS	14		85	Ou	50
Normale	Température eau		25			

- aucun industriel conventionné

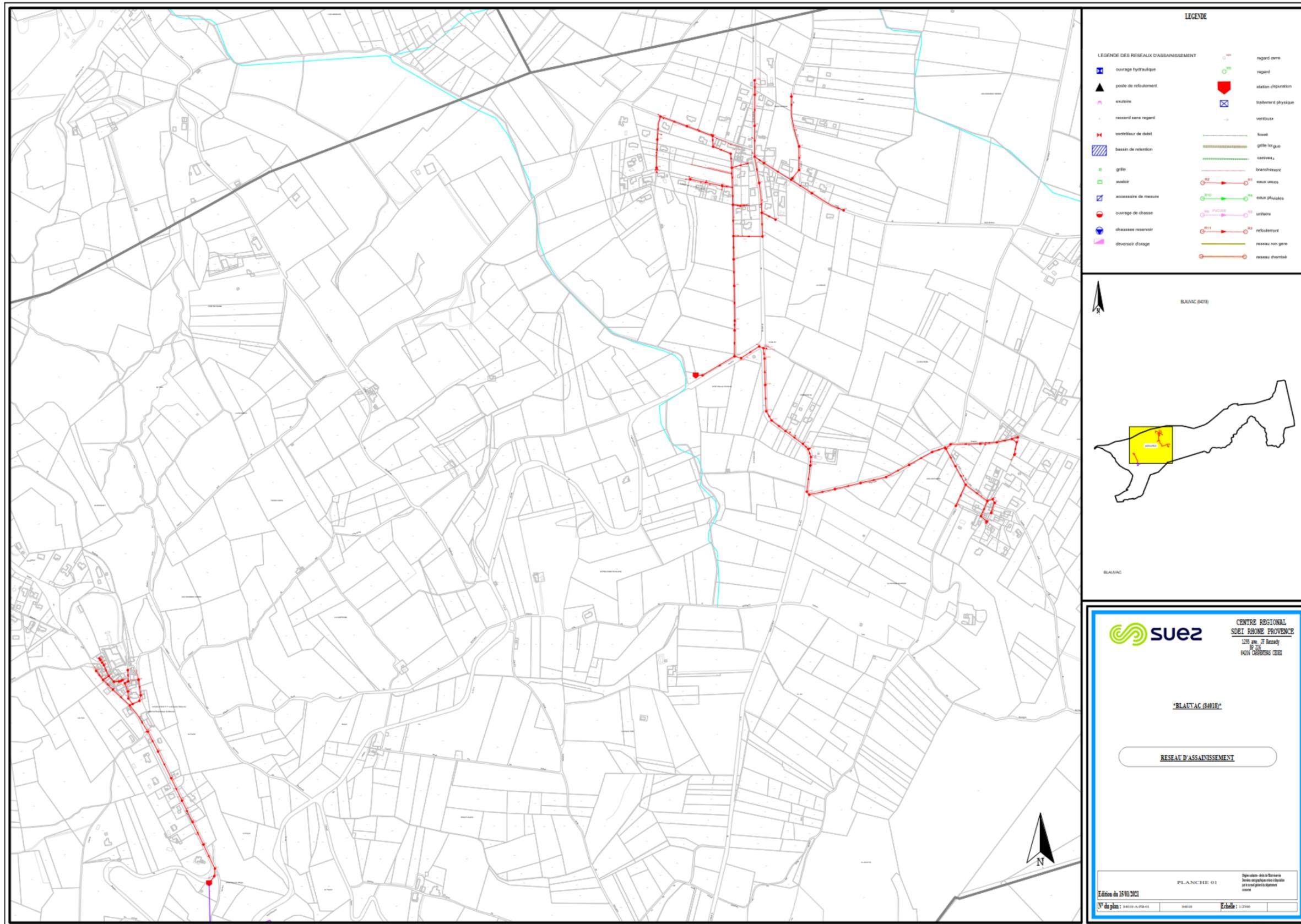


Figure 25 – Tracé du réseau d'assainissement des eaux usées commune de BLAUVAC

3.1.1 Bilan de fonctionnement des stations d'épuration

Station d'épuration de Saint Estève :

Dimensionnement : 300 EH

Paramètres	Concentration maximale autorisée
Volume	90 m ³ /j
Q pointe	57 m ³ /h
DCO	36 kg/j
DBO5	18 kg/j
MES	27 kg/j
NTK	4.5 kg/j
Pt	1.2 kg/j

La normes de rejet définis d'après le dossier loi sur l'eau déposer vis-à-vis du nouveau système de traitement est la suivante :

Paramètres	Concentration maximale autorisée	Rendement épuratoire minimum
Volume	90 m ³ /j	
DCO	72 mg/l	--
DBO5	18 mg/l	--
MES	50 mg/l	--

La station fonctionne bien, la qualité de l'eau traitée en sortie de station est conforme aux exigences réglementaires.

Le Syndicat Rhône Ventoux a engagé des travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées en amont de la station sur un secteur problématique en ECPP.

Depuis les travaux, la charge hydraulique

- moyenne enregistrée entre 2021 et fin 2022 est de 45 m³/jours – soit 50 % de la capacité nominale
- centile 95 enregistrée entre 2021 et fin 2022 est de 81 m³/jour – soit 88 % de la capacité nominale

La charge organique entrante correspond à 40 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

✚ Station d'épuration de Blauvac Village :
Dimensionnement : 150 EH

Paramètres	Concentration maximale autorisée
Volume	23 m ³ /j
DCO	18 kg/j
DBO5	9 kg/j
MES	13.5 kg/j

La normes de rejet définis d'après le dossier loi sur l'eau déposer vis-à-vis du nouveau système de traitement est la suivante :

Paramètres	Concentration maximale autorisée	Rendement épuratoire minimum	Concentration rédhibitoire
Volume	23 m ³ /j		
DCO	-- mg/l	60 %	400 mg/l
DBO5	35 mg/l	60 %	70 mg/l
MES	--mg/l	50 %	85 mg/l

Les résultats de sortie sont conformes en concentration et en rendement.

Le volume journalier entrant correspond à 66 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

La charge organique entrante correspond à 78 % de la capacité nominale de la station d'épuration.

3.1.1.1 Charge organique actuelle et future de la station d'épuration

En prenant en compte les documents d'orientations urbaines, nous avons défini l'augmentation de population sur la commune de Blauvac.

Orientation du SCOT : taux de croissance +1 %

Service de Blauvac -Village	Charge de pointe juillet 2018	Charge future Valeur arrondie
Charges polluantes		+15 EH
DBO5 60g/hab/j	4.3 kg/j	4.3+0.9= 5.2 kg/j
DCO 120g/hab/j	12.2 kg/j	12.2+1.8= 14 kg/j
MES 90g/hab/j	5.3 kg/j	5.3+1.35= 6.65 kg/j
Hydraulique M ³ /j	11 m ³ /j	11+2.25= 13.25 m ³ /j

Soit environ 86 EH pour la charge organique DBO5 et 117 EH pour la charge organique DCO.
Valeurs < à la capacité nominale de la station

Service de Blauvac – St Estève	Charge centile 95-2021-2022	Charge future Valeur arrondie
Charges polluantes		+56 EH
DBO5 60g/hab/j	6.7 kg/J	6.7+3.36 = 10.06 kg/J
DCO 120g/hab/j	21.9 kg/j	21.9+6.72= 28.62 kg/J
MES 90g/hab/j	9.96 kg/j	9.96+5.04= 15 kg/J
Hydraulique M ³ /j	81 m ³ /j	81+8.4= 89.4 m ³ /j

Soit environ 167 EH pour la charge organique DBO5 et 238 EH pour la charge organique DCO.
Valeurs < à la capacité nominale de la station

3.1.1.2 Moyens de surveillance

Les moyens de surveillance et d'intervention sont encadrés par l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015, relatif notamment à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement, ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité.

L'article 17 de cet arrêté définit qu'en application de l'article L. 214-8 du Code de l'environnement et de l'article R. 2224-15 du Code général des collectivités territoriales, les communes mettent en place une surveillance des systèmes de collecte des eaux usées et des stations d'épuration en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité.

L'annexe I de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 définit les informations minimales à recueillir dans le cadre de l'autosurveillance de la station d'épuration :

Tableau 1- Informations d'autosurveillance à recueillir sur les déversoirs en tête de station

Paramètres	Situation de la dérivation 300 EH (DBO5)
Mesure et enregistrement en continu des débits	Oui
Estimation des charges polluantes rejetées	non

Tableau 2.1 – Informations d'autosurveillance à recueillir sur les en entrée et sortie de station d'épuration

Paramètres	Situation de la station d'épuration Blauvac St Esteve 300 EH (DBO5) Blauvac Village 150 EH (DBo5)
Mesure et enregistrement en continu des débits en entrée et sortie	Oui Blauvac St Esteve Oui Blauvac Village
Mesure des caractéristiques des eaux usées en entrée et en sortie	Oui Blauvac St Esteve Oui Blauvac Village

Fréquence de mesures :

L'annexe II de l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 définit la fréquence minimale des contrôles, pour les stations d'épuration dont la capacité de traitement est supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 et inférieure à 600 kg/j de DBO5. Dans le cas de notre projet (129 kg/j de DBO5) :

Paramètres	Situation du projet 300 EH Blauvac St Esteve
Débit	365
pH	1
MES	1
DCO	1
DBO5	1
NTK	1
NH4	1
NO2	1
NO3	1
Ptot	1
Sortie Température	1
Quantité de matières sèches de boues produites	1
Mesures de siccité	1

La station sera équipée d'un dispositif de mesure de débit en sortie de station, et aménagé de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et sortie, y compris sur les sorties d'eaux usées intervenant en cours de traitement. Il est prévu l'usage de préleveurs réfrigérés mobiles.

Paramètres	Situation du projet 150 EH Blauvac Village
Débit	1
pH	1
MES	1
DCO	1
DBO5	1
NTK	1
NH4	1
NO2	1
NO3	1
Ptot	1
Sortie Température	1
Quantité de matières sèches de boues produites	1
Mesures de siccité	1

La station sera équipée d'un dispositif de mesure de débit en sortie de station, et aménagé de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et sortie, y compris sur les sorties d'eaux usées intervenant en cours de traitement. Il est prévu l'usage de préleveurs réfrigérés mobiles.

Suivis de la production de sous-produits :

L'autosurveillance porte également sur les sous-produits de traitement permettant de justifier le bon fonctionnement des installations.

Les stations sont équipées de bennes à déchets permettant le stockage des sous-produits avant leur évacuation vers un centre de traitement agréé.

3.2 Programme de travaux

Le schéma directeur d'assainissement a abouti à un programme de travaux échelonné et structuré visant à optimiser le réseau.

Travaux	P1	P2	P2	P3	P3	P4	P4	Total
	-2022	-2023	-2024	-2025	-2026	2027-2029	2029-2032	
Déconnexion de gouttières ou grilles de sol	21 000.00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	21 000.00 €
Renouvellement réseaux et regards	9 000.00 €	52 000.00 €	46 250.00 €	39 500.00 €	- €	48 750.00 €	102 000.00 €	297 500.00 €
Secteur Saint-Estève Raccordement de parcelles en zone UB Extension de réseau	43 500.00 €							43 500.00 €
Secteur Saint-Estève Raccordement de parcelles AE47-AE48-AE49 Extension de réseau	Retiré du programme de travaux sur demande du syndicat							
Travaux sur la STEP de Blauvac Village et de Saint Estève	33 000.00 €							33 000.00 €
TOTAL TRAVAUX MAXIMAL (€ HT)	106 500.00 €	52 000.00 €	46 250.00 €	39 500.00 €	- €	48 750.00 €	102 000.00 €	395 000.00 €

4 - ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

La commune de Blauvac a établi son PLU.

Le zonage de l'urbanisation considéré ci-après correspond aux zones définies dans le Plan local d'Urbanisme validé.

On distingue les zones suivantes :

4.1 Zones urbaines - U

Ces zones comprennent :

- Le centre du village
- Les zones urbaines périphériques
- Les secteurs urbains de forte densité
- Les secteurs où seul l'aménagement des constructions dans les volumes existants est autorisé

Ces secteurs sont desservis par le réseau d'assainissement collectif.

4.2 Zones à urbaniser AU

La mise en place des réseaux d'assainissement ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement existant sont à la charge des aménageurs. Des orientations d'aménagement sont définies dans le PLU. Il peut néanmoins être précisé que la zone sera raccordée sur le réseau d'assainissement existant.

4.3 Zones Naturelles

Ces zones couvrent les secteurs à protéger en raison de leur richesse naturelle.

4.4 Zones Agricoles

Cette zone présente un habitat diffus, éloigné des réseaux d'assainissement collectif. Les habitations présentes dans cette zone restent en assainissement non collectif.